

République islamique de Mauritanie  
Commission Nationale des droits de l'Homme



**Déclaration de Mme Irabiha ABDEL WEDOUD  
Présidente de la CNDH Mauritanie à la 31ème session du Conseil  
des droits de l'Homme des Nations Unies.**

**Validation du rapport national de l'Examen périodique universel EPU  
Genève, le 16 mars 2016**

Monsieur le Président,

La CNDH se félicite de l'excellente collaboration avec le gouvernement mauritanien et la société civile dans toutes les étapes du second cycle de l'EPU ;

La CNDH salue la décision du gouvernement mauritanien qui a accepté 142 recommandations sur un total de 200, soit un taux 71%. Nous prenons acte du projet de plan d'action inclusif des recommandations de l'EPU ; A cet égard, la CNDH note avec satisfaction que la majorité des recommandations de ses recommandations sont reflétées dans le rapport du Groupe de travail sur l'EPU.

La Mauritanie est aujourd'hui à l'avant-garde des droits de l'homme et s'est engagée résolument, de

façon irréversible, dans l'édification d'un Etat de droit, respectueux des droits de l'Homme, des libertés fondamentale et des principes de démocratie et de bonne gouvernance.

Enfin, nous réitérons notre engagement d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre par la Mauritanie des recommandations de l'EPU.

Nous nous félicitons de l'adoption récente par le gouvernement mauritanien du projet de loi de lutte contre les violences basées sur le Genre et la mise n place du MNP et nous recommandons :

La poursuite du processus d'harmonisation du corpus législatif avec les instruments internationaux ;

- Le renforcement des capacités de la Commission nationale des droits de l'homme et de la société civile ;
- L'appui technique et financier du plan d'action de mise en œuvre des recommandations de l'EPU ;

L'assistance de la Mauritanie dans ses programmes de promotion et de protection des droits de l'homme et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

Je vous remercie.